L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 93 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 26 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER.

La propriété Nos 144 et 146 rue Conti, entre Remparts et Bourgogne, qui a toujours été occupée par un tenancier pour vins.
S'adresser 93 Passage de la Bourse.
23 mars—7f

VASTE MAISON à louer; établie en grocerie, convenable pour autre genre d'affaires, coin Dumaine et Marais. S'adresser 26 1/2 New St Bernard. 20mars—2ème

DEMANDES.

ON demande Une dame (blanche) d'un certain âge, parlant le français, pour faire la cuisine et aider dans une épicerie. S'adresser au bureau de l'abeille. 17mars—6f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Minto Witherspoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,511—Division E—Attendu que Jackson Thornwell Witherspoon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Minto Witherspoon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 mars—26 30 avril 4

Succession de Frederick Gast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,515—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gast, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 mars—26 30—4 avril

Succession de Jean Pierre Rouédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 16,417—Division B—Attendu que Marceline Deflez, veuve de Jean Pierre Rouédé, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Rouédé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24mars—24—1/5avril

Succession de Patrick Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,460—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mille Elizabeth Donnelly, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21mars—21 26 30

Succession de Edward Marion Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,519—Division A—Attendu que Mme Fanny Elizabeth Bienvenu veuve de Edward Marion Hunt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feu Edward Marion Hunt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23mars—23 27 31

Succession de Louise Latchford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 25,250—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Phillip H. Mentz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Blanche E. Bailly, Veuve d'Alexis Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,520—Division E—Attendu que Bernard Mayle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Blanche E. Dumestre décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22, 27, 31.

Succession de Romain Buisière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Leche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21mars—21, 26, 30.

Succession de Nicholas Kuntz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,873—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Kuntz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Mme Mary Maher, femme de Daniel Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,440—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Delaney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 24 29

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph Cristian ys ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,891—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Kuntz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22mars—22 27 31

Succession de Mme Mary Maher, femme de Daniel Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,440—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Delaney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 24 29

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DE DISTRIBUE.

LISTE

GROS LOT: $300,000

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

Notre décision, par les présentes que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonneté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-similé de nos signature.

Gustave T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Grand Tirage Mensuel

Prochain Tirage Mensuel, Tirage Semestriel, Tirage Extraordinaire

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

Tous les Mardis du mois de Juillet et Décembre

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 16 AVRIL 1889

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $100, soit	$10,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture doit être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en enregistrant ses lettres. Mandats payables à vue. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, La.

Adresse vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix modique est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, bien plus une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Délégations dans des conditions plus avantageuses.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Zengel vs J. V. Guillotte et ux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,104—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Désiré, Amour, (maintenant Rempart), Piété et Craps, (maintenant Bourgogne), mesurant soixante-dix pieds huit pouces de face à la rue Désiré, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'Ilet No 36, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de O. De Armas, notaire, en cette ville d'après un acte daté du 29 juin 1831.

Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouché, d'après un acte privé, enregistré en ce bureau, notaire, le 21 décembre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par notable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premie District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le dite district de cette ville, dit lot borné par les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de Ex. Magner, notaire, connu plan No 24. Cet Ilet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose:

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 5 actions de $100 chacune de la dite banque, mesurant 10½ pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De trois lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Magistrates sur 119 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, le lot No 6 formant le coin des Champs Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Ch mps Elysées et la rue Law, et les lots Nos 11 et 12 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 127 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

Ils forment un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit ilot mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, 189 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose:

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 5 actions de $100 chacune de la dite banque, mesurant 10½ pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De trois lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, le lot No 6 formant le coin des Champs Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Ch mps Elysées et la rue Law, et les lots Nos 11 et 12 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 127 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

Ils forment un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit ilot mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, 189 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose:

1° Un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 5 actions de $100 chacune de la dite banque, mesurant 10½ pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De trois lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, le lot No 6 formant le coin des Champs Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 119 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Ch mps Elysées et la rue Law, et les lots Nos 11 et 12 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 127 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30 mars

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Heuchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 6984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci-dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Tchipitoulas, Upper Burdette et Nauvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Cailles, déposé sur l'étude de Jules Cailles, notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 22 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

Hunter & Gensinger vs Walter Turnbull & J. A. A. Rousseau.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 15,498—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le LUNDI, 1er avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un type writer caligraphe No 19,602.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. BARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22mars- 22 27—1er avril

William Cosgrove & Cie. vs. Louis Gimbel "A. B. Johnson."

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 4 1442—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavilleboeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, contre "A. B. Johnson" dans l'affaire ci-dessus, sont notée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située à Burthe-ville, dans l'Ilet borné par Ulric Dale, Calhoun, Laurel et le Upper City Park, mesurant 144 pieds, 7 pouces, 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds 6 pouces, 7 12 lignes sur la rue Laurel et 184 pieds, 2 pouces, 7 lignes sur le côté opposé, acquis le 7 juin 1881, et dûment enregistré, au bureau des aliénations dans le livre No 14, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13mars—13 20 27—3 10 13avril.

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE
ARTI

40 rue Toulouse.
1lmar—6f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une propriété rue Claiborne, entre Bienvenue et Union (la rueen arrière étant la rue Derbigny), à des conditions favorables, dans l'affaire de

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 18-9, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Carondelet, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété suivante spartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Perdido, Tonnage, Claiborne et Decatur, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue Perdido, sur 77 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre étant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant un rez-de-chaussée, vestibule ou corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à coucher aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie derrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix d'acquisition remboursable par des billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans de crédit, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et hypothèque sur le dit immeuble, avec clauses de garantie usuelles de non aliénation, et cinq pouces d'eau de la ville pour l'usage de la maison. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, désignés par les numéros 23 et 24 du plan de la dite ville, ledit lot ayant 25 pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, ledit lot ayant 50 pieds de large à la rue de la terre située au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigon, ainsi qu'il résulte de Jean Baptiste Guigon d'après un acte passé pardevant G. Duplantier, notaire public, le trois e mars dernier (1889) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12, folio 506.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15 22—avril 5,12,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu de deux ordres de vente, en date le 19 février 1889 et l'autre date le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le septième district de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro 286, et Neuvième, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant le même lot acquis par Ed. Caluet de Victor Fortier, selon acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 novembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 mars—18 25—1er 8 15 20 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'articles de toilette, notions, etc.

Cronson & Rosenthal vs Max Auron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 25,190.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 1er avril 1889, à 10 heures a. m., la propriété suivantes, savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un lot d'articles de toilette, notions et autres articles, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mars—31 27—1er avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Résidence en briques à deux étages, rue de la Douane, No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 26,488.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1889, la propriété suivante spartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant 25 pieds de face à la rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périllat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage, avec d'autres améliorations en briques.

Cette propriété est louée $15 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

Le tout sis et situé dans le même district, dans l'Ilet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre formant encoignure des rues Chartres et Toulouse—mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 7/12 de large sur la ligne du fond, et 25 pieds 10 pouces et 19 pieds 3 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond—avec l'usage en commun avec d'autres de l'allée de 6 pieds de large et 19 pieds de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée servant de cuisine et le 2e étage en deux supérieures comme résidence. Cette propriété est louée 840 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des vendeurs, divisés par portions égales à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur le dit immeuble, vis faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférer les polices d'assurances.

Les actes de vente devront contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation; 5 pour cent immobilisés en ligne supérieure de garantie, et toutes les autres clauses et usuelles.

Les actes de vente contiendront la clause de non à sé ndre et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la vente des propriétés en ligne sera préalablement et toutes les autres clauses usuelles généralement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de la ville pour l'année 1889, et disposent entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication, pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Les actes de vente se passeront pardevant Chas. G Andry, notaire.

9 mars—9, 16, 23, 30—avril 6, 13

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 25ème jour de février 1889, nous avons ordonné que les deux pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-sept, et de cent pieds, deux pouces et trois lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, suivant un acte passé pardevant Andrew Mero Jr. notaire, le 7 mars 1872.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation, et cinq pouces d'eau de la ville pour l'usage de la maison. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.

Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Perdido et Burgundy.

Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.

Deux maisons à deux corps de logis, Nos 1341 et 1343 rue Ursulines, et 1342 rue Villere, près de la rue de l'Esplanade.

Terrains dans la ville de Bonnier, Quartier de Carrollton.

Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.

Succession de Martin Boyé Conte.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —No 24,146.

CHAS. W. DROWN
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,752 En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 18-9—les propriétés suivantes, savoir:

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.

1° **Un lot de terre**, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Royale, Bourbon, Orléans et Conseil, lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce 6 pouces 6 lignes sur la rue Bourbon et 31 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond. 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendicul